



ASSEMBLÉE DES RÉGIONS D'EUROPE  
ASSEMBLY OF EUROPEAN REGIONS  
VERSAMMLUNG DER REGIONEN EUROPAS  
ASAMBLEA DE LAS REGIONES DE EUROPA  
ASSEMBLEA DELLE REGIONI D'EUROPA

Strasbourg, le 19 avril 2002

**Convention européenne  
Nomination à la Convention des Jeunes de l'UE !**

L'ARE insiste pour que les jeunes provenant des régions et des collectivités locales soient largement représentés à la Convention des Jeunes de l'UE

Appel aux régions et aux assemblées régionales de jeunesse  
pour mener une action de lobbying auprès des membres de la Convention

Lors des sessions de mars et d'avril, la Convention sur l'Avenir de l'Europe a décidé de créer une Convention des Jeunes. Composée de 210 membres, cette Convention se réunira en session plénière du 9 au 14 juillet 2002 à Bruxelles. Elle disposera de sa propre Présidence ainsi que de ses propres rapporteurs chargés de transmettre les informations à la Convention européenne. Les frais de fonctionnement seront pris en charge par l'UE.

Composée de jeunes âgés de 18 à 25 ans, cette Convention est ouverte à tous dans la mesure où elle doit être représentative des différentes couches de la société et non pas uniquement des membres officiels des organisations de jeunesse, des organisations politiques et des partis.

La parité hommes-femmes est un autre critère important à respecter afin que les jeunes femmes soient représentées à proportion égale. Tous les membres de la Convention sur l'Avenir de l'Europe ont le droit de nommer des jeunes pour la Convention des Jeunes. La procédure d'élection de ces membres n'est pas encore bien définie.

A l'exception du représentant du Bundesrat allemand, le Ministre-Président Erwin Teufel, aucun autre participant n'a de mandat spécifiquement régional (les représentants du Comité des Régions participent en tant qu'observateurs). Il sera donc difficile d'avoir des nominations de personnes provenant des assemblées de jeunesse régionales et locales.

Quoi qu'il en soit, l'ARE demande à toutes les régions de faire pression sur leurs représentants nationaux pour que des jeunes ayant une affiliation spécifiquement régionale ou locale soient nommés. Selon l'ARE, cela desservirait le concept même de Convention des Jeunes si ce nouvel organe se composait uniquement de représentants d'organisations de jeunesse établies, de jeunes hommes politiques ou encore de jeunes parents des membres de la Convention européenne. La Convention des Jeunes de l'UE a besoin d'une forte participation de jeunes issus de nos régions pour qu'ils expriment les préoccupations régionales et locales de la jeunesse.

Fondée en 1985, l'ARE est une organisation politique des régions en Europe et le porte-parole de leurs intérêts au niveau européen et international. Sa vocation : rassembler les régions d'Europe pour leur permettre d'être, ensemble, acteurs de la construction et de l'intégration européennes. L'ARE compte parmi ses membres 250 régions de 25 pays européens et 13 organisations interrégionales.

**Contacts ARE :**

Klaus Klipp, Secrétaire Général, Tel. +33 3 88 22 74 40., Franz-Josef Stummann ou Doris Materne, Commission Culture, Education et Jeunesse de l'ARE, Tél. +33 3 88 22 74 47 ou 43, E-mail : [fstummann@are-regions-europe.org](mailto:fstummann@are-regions-europe.org) or [dmaterne@are-regions-europe.org](mailto:dmaterne@are-regions-europe.org)  
Site web : [www.are-regions-europe.org](http://www.are-regions-europe.org)

Immeuble Europe, 20 place des Halles, F – 67054 STRASBOURG Cedex (France)  
Téléphone (+33) 3 88 22 07 07 – Téléfax (+33) 3 88 75 67 19  
E-mail : [secretariat@are-regions-europe.org](mailto:secretariat@are-regions-europe.org) ou [infopresse@are-regions-europe.org](mailto:infopresse@are-regions-europe.org)